

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental  
d'Aménagement du Chéran  
60 C chemin du Moulin  
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 10 octobre 2023 à 20 heures  
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Gruffy

**Nombre de délégués titulaires présents : 12**

**Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3**

**Nombre de pouvoir : 2**

**Date d'envoi de la convocation le 25 septembre 2023**

**Titulaires présents :**

Alexis BUTTIN, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Jean-François BRAISSAND

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Gilles REY

Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

**Titulaires absents :**

Jean Pierre LACOMBE, Martine VIBERT

Patricia MERMOZ

Daniel ROCHAIX, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

**Suppléants présents prenant part aux votes :**

Sylvain BISTON, Sylvain BISTON, André VUACHET

**Pouvoirs :**

Patricia MERMOZ donne pouvoir à Agnès BARILLIER,

Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Eric DELHOMMEAU,

**Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance**

---

**Réf : D\_003\_23**

**Objet : Décision modificative n° 1**

Considérant le passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024 ;

Monsieur le Président expose qu'il convient d'abonder le chapitre 10 du budget en dépenses de la section d'investissement, afin de confectionner le mandat d'ordre mixte au compte 1068 de 11 626.81 euros.

En conséquence, il propose les virements de crédits suivants :

**Dépenses d'investissement**

Ligne 020/020 Dépenses imprévues - 11 626.81 €

**Dépenses d'investissement**

Ligne 1068/10 + 11 626.81 €

Le Comité Syndical après avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) **D'ADOPTER** l'exposé de Monsieur le Président et d'autoriser l'inscription budgétaire en décision modificative n° 1 au budget 2023 du SMIAC comme indiqué ci-dessus ;
- 2) **D'AUTORISER** Monsieur le Président d'assurer le règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance  
Agnès BARILLIER